

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	13
Date de convocation		
16 février 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février
à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de LOMBEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à
la Mairie, sous la présidence de
M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents : MM. Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Roger HAENER, Chantal VEGA, Cédric PIMOUNET, Marie-Thérèse CAILLE, Pierre GUICHERD, Eric DAUBRIAC, Jo ALAUX, Isabelle PATRIARCA, Stéphane BOUCHARD, Jean-Pierre DESPAX, Corinne SURAN.

Absents ayant donné une procuration : Joël PELLIS à Christine BEYRIA, Bernard ANÉ à Stéphane BOUCHARD, Corinne GOMEZ à Jo ALAUX, Michaël BOUTINES à Jean-Pierre DESPAX.

Absente : Martine RUIZ TAUSTE, Vanessa BUSQUET.

Secrétaire de séance : Eric DAUBRIAC

Délibération n°2026-02

Objet : 2026-02 Création d'emplois non permanents pour accroissement saisonnier d'activité.

Afin de remplir ses missions de service public et faire face à des besoins ponctuels, la commune est amenée à renforcer ses effectifs par la création d'emplois non permanents correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois consécutifs, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Il indique les besoins prévisionnels pour la saison 2026, soit 2 agents pour le service technique et 6 agents pour les besoins de l'ouverture de la piscine dont 2 maîtres-nageurs sauveteurs, 4 hôtesses/hôtes de caisse et 1 agent pour le service culturel de la médiathèque et l'espace des arts Guy Boyer.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité,

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

- **de créer** les emplois non permanents correspondant à un accroissement saisonnier d'activité comme indiqué ci-dessous :

Emplois non permanents à temps complet	Durée	grade)
4 adjoints techniques	6 mois maximum	Echelle C2
2 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives	6 mois maximum	Grille indiciaire du grade
1 adjoint du patrimoine	6 mois maximum	Echelle C2

Le Maire, Jean-Pierre COT

